

For Immediate Release

LES GROUPES DE PRODUCTEURS EXHORTENT LES MINISTRES FPT DE L'AGRICULTURE À EFFECTUER UNE RÉVISION RIGOREUSE DE LA GESTION DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

AUJOURD'HUI – Les groupes de producteurs de l'Ontario, du Québec et du Canada Atlantique demandent aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux (FPT) de l'Agriculture un engagement ferme de leur part pour réviser sérieusement les programmes de gestion des risques de l'entreprise à l'échelle nationale.

En juillet 2017, les ministres FPT de l'Agriculture ont pris l'engagement de mettre en œuvre une révision des programmes de gestion des risques de l'entreprise. C'est un pas dans la bonne direction, mais les ministres FPT doivent aussi s'assurer que les représentants des producteurs puissent y participer de manière constructive et y proposer des changements.

« Le manque d'actions concrètes dans cette démarche de révision soulève des inquiétudes parmi les groupes de producteurs de l'Ontario, du Québec et du Canada Atlantique, notamment au sein de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO), des Producteurs de grains de l'Ontario (GFO), des Producteurs de grains du Québec et le Conseil des Grains de l'Atlantique (AGC).

« La révision nationale de la gestion des risques de l'entreprise doit être utile. Nous avons besoin de programmes qui répondent aux attentes des producteurs québécois et canadiens », a affirmé *Marcel Groleau*, président de l'UPA et deuxième vice-président de la Fédération canadienne de l'agriculture.

« Nous interpellons Agriculture et Agroalimentaire Canada afin que cette démarche soit réellement utile et, conséquemment, elle ne doit pas se limiter qu'à de légères modifications. », a déclaré *Christian Overbeek*, président des Producteurs de grains du Québec.

Le taux de participation au programme Agri-stabilité a baissé radicalement au cours des dernières années, envoyant ainsi un signal clair qu'il ne convient pas à tous les producteurs. L'UPA, les GFO, la FAO, les PGQ et l'AGC veulent que la révision des programmes de gestion des risques de l'entreprise tienne compte des 5 principes cruciaux identifiés par la Coalition pour la croissance agricole afin que celle-ci soit valable :

1. Une prise en compte de la transformation profonde des entreprises agricoles
2. Des programmes utiles pour les entreprises agricoles
3. Une maximisation de la participation des producteurs
4. Des programmes et des options d'application flexibles
5. Un engagement continu de l'industrie

« Le Conseil des Grains de l'Atlantique appuie les principes mis de l'avant par la Coalition pour la croissance agricole afin que cette révision soit valable », a affirmé *Alan Ling*, président du Conseil des Grains de l'Atlantique.

« Nous craignons que dans sa forme actuelle la démarche entreprise sur la révision des programmes de gestion des risques ne permette pas une vraie remise en question des façons de faire et une prise en compte d'autres approches possibles, rendant futiles les modifications qui pourraient être apportées », a expliqué Keith Currie, président de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario.

« Ceci est une rare occasion d'améliorer les politiques et les programmes agricoles afin de bonifier l'apport économique, environnemental et social de l'agriculture au Canada, mais pour la saisir, nous devons travailler tous ensemble de manière judicieuse », a déclaré Mark Brock, président des Producteurs de grains de l'Ontario.

Media Contacts

Producteurs de grains du Québec

Benoit Legault
450-679-0530 extension 8231
<http://www.pgq.ca/>

Grain Farmers of Ontario

Debra Conlon
416-805-4490
<http://gfo.ca/>

Ontario Federation of Agriculture

Keith Currie
705-441-3362
<https://ofa.on.ca/>

L'Union des producteurs agricoles

Patrice Juneau
450 679-0540, poste 8591
<https://www.upa.qc.ca/en/>

Atlantic Grains Council

Alan Ling
902 964 2721
www.atlanticgrainscouncil.ca

Les cinq points de la liste de la Coalition pour la croissance agricole afin que le processus d'examen soit significatif

Dans un esprit de partenariat, nous croyons qu'il est indispensable que les groupements de producteurs partout au Canada établissent clairement les attentes de l'industrie à l'égard d'un examen exhaustif des politiques dans le cadre du processus d'examen des programmes de GRE. Nous proposons donc les conditions de réussite suivantes afin d'établir les responsabilités des gouvernements et de l'industrie à l'égard d'un examen véritablement exhaustif :

1. **Prise en considération de l'évolution des entreprises agricoles.** Nous croyons que les documents sur l'examen des programmes ne tiennent pas suffisamment compte de l'évolution de l'agriculture au XXI^e siècle. Les trois exemples ci-dessous illustrent des questions contextuelles fondamentales qui n'ont pas été prises en considération :
 - i. **Accroissement de la taille des fermes et diminution du nombre de fermes** – Comment l'accroissement de la taille des fermes se répercute-t-il sur les programmes actuels? Comment cela crée-t-il de nouvelles possibilités? Quels risques cette stratification comporte-t-elle?
 - ii. **Augmentation des niveaux d'endettement** – Comment l'augmentation des niveaux d'endettement influe-t-elle sur le rapport avec le risque ou représente-t-elle une nouvelle fonction de l'évolution de la taille des fermes?
 - iii. **Ascension des coûts** – Les coûts des intrants, du carburant et de la main-d'œuvre augmentent à l'échelle du pays. Comment cette tendance influe-t-elle sur l'industrie agricole? Quel est le rapport avec la taille des fermes et les niveaux d'endettement? Quels risques cela pourrait-il entraîner dans un contexte où les taux d'intérêt sont à la hausse?

Ce ne sont là que quelques exemples de facteurs qui changent dans l'ensemble de l'industrie agricole et qui méritent d'être pris en considération dans le cadre d'un examen exhaustif.

2. **Prise en considération des programmes utiles à la ferme (mesure du rendement axée sur les résultats).** Les documents sur l'examen des programmes mettent l'accent exclusivement sur des critères d'évaluation à caractère hautement transactionnel qui ne tiennent pas suffisamment compte des résultats des programmes sous-jacents. L'examen limité des programmes se traduit aussi par un ensemble faussé de conclusions fondées sur des moyennes; le danger lié à l'application de moyennes réside dans la négligence des répercussions et des résultats à différents échelons de l'industrie agricole (p. ex., taille, région, produit). Nous croyons qu'un examen exhaustif devrait tenir compte des résultats à la ferme plutôt que des résultats du point de vue du gouvernement. Parallèlement, nous sommes conscients de la nécessité d'utiliser les fonds publics avec diligence, mais nous croyons que les critères actuels sont incomplets et ne peuvent, par conséquent, être exhaustifs. Nous croyons aussi qu'il est crucial de comprendre les répercussions et les résultats de l'accélération de la stratification des fermes.
3. **Prise en considération de l'optimisation de la participation (et de l'engagement) des producteurs.** La baisse des taux de participation est signe que les programmes actuels ne réussissent pas à susciter l'adhésion des producteurs. Il est nécessaire de mener un examen

exhaustif des politiques pour expliquer cette faiblesse des taux de participation, en ne comptant pas seulement sur le fait que les replis du marché rétabliront la confiance dans des programmes qui manquent de crédibilité auprès des producteurs. Il est nécessaire d'examiner attentivement les types de principes qu'il faut intégrer à la réforme éventuelle des programmes afin de renverser ces tendances et, en définitive, de susciter une plus grande adhésion des producteurs à l'échelle du pays. Il serait essentiel de tenir compte de la réceptivité, de l'opportunité, de la prévisibilité et, en fin de compte, de la viabilité des programmes pour susciter une participation et un engagement adéquats des producteurs.

4. **Prise en considération de la souplesse des programmes et des options en matière de prestation (dont la redéfinition des rôles du gouvernement, de l'industrie et des autres intervenants).** Il est évident que l'examen limité des programmes ne permet pas d'envisager des solutions de rechange aux programmes actuels. De plus, il met l'accent presque exclusivement sur le rôle du gouvernement dans la détermination des critères d'évaluation et de l'efficacité des programmes, l'examen du rôle des programmes et la prestation des programmes. On n'a étudié aucun ensemble élargi d'options qui ferait une plus grande place à des programmes complémentaires aux programmes actuels du gouvernement. En l'absence d'un examen étendu des programmes possibles, l'examen se limite fondamentalement à un ensemble étroit de possibilités.
5. **Engagement soutenu de l'industrie.** Nous reconnaissons et saluons l'engagement des gouvernements FPT envers l'industrie – que ce soit par l'intermédiaire du conseil consultatif externe ou par l'intermédiaire des organismes de l'industrie – et nous nous attendons à ce qu'une participation et un engagement accrus des organisations et des représentants de l'industrie demeurent des objectifs prioritaires d'un examen exhaustif.